

Procédure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2007/0235(COD) Procédure terminée
Agence européenne pour l'environnement et réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. Codification	
Abrogation Règlement (EC) No 933/1999 Abrogation Règlement (EC) No 1641/2003 Voir aussi	1997/0168(SYN) 2002/0169(COD) 2013/2089(INL)
Sujet 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	UEN SPERONI Francesco Enrico	13/12/2007
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil Agriculture et pêche	Réunion 2934	Date 23/03/2009
Commission européenne	DG de la Commission Service juridique	Commissaire BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
31/10/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0667	Résumé
13/11/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
22/01/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
29/01/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0020/2008	
19/02/2008	Résultat du vote au parlement		
19/02/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0044/2008	Résumé
23/03/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
22/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
23/04/2009	Signature de l'acte final		

Informations techniques

Référence de procédure	2007/0235(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement (EC) No 933/1999 1997/0168(SYN) Abrogation Règlement (EC) No 1641/2003 2002/0169(COD) Voir aussi 2013/2089(INL)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 175
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/6/55641

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2007)0667	31/10/2007	EC	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0020/2008	29/01/2008	EP	
Comité économique et social: avis, rapport	CES0276/2008	13/02/2008	ESC	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0044/2008	19/02/2008	EP	Résumé
Projet d'acte final	03728/2008/LEX	23/04/2009	CSL	
Document de suivi	SWD(2018)0471	20/11/2018	EC	
Document de suivi	SWD(2018)0470	20/11/2018	EC	

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

Règlement 2009/401 JO L 126 21.05.2009, p. 0013 Résumé

Agence européenne pour l'environnement et réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. Codification

OBJECTIF : codification du règlement relatif à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la présente proposition est de procéder à la codification du règlement (CEE) n° 1210/90 du Conseil relatif à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Agence européenne pour l'environnement et réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. Codification

La commission des affaires juridiques a adopté le rapport de M. Francesco Enrico SPERONI (UEN, IT) approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (version codifiée).

Si la proposition n'a pas fait l'objet d'amendements « formels » de la part de la commission parlementaire, la proposition tient toutefois compte des recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil de la Commission qui font un certain nombre de remarques techniques au texte de la proposition codifiée.

Les seules adaptations apportées au projet de codification porte sur :

- le titre de l'acte doit être modifié de telle sorte que les termes «la création de» soient supprimés ;
- à l'article 1, paragraphe 1 de la proposition, le terme «fonde» doit être remplacé par le terme «prévoit» ;
- à l'article 4, paragraphe 4, entre les termes «Les États membres peuvent également» et «désigner les institutions», les termes «d'ici au 30 avril 1994» doivent être insérés.

Mis à part ces éléments, la proposition constitue bien une codification pure et simple des textes existants, sans modification de leur substance.

Agence européenne pour l'environnement et réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. Codification

Le Parlement européen a adopté une résolution législative basée sur le rapport de M. Francesco Enrico SPERONI (UEN, IT) approuvant, en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (version codifiée), telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques interinstitutionnels.

Agence européenne pour l'environnement et réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement. Codification

OBJECTIF : codification du règlement (CEE) n° 1210/90 du Conseil relatif à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) no 401/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence européenne pour l'environnement et au réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (version codifiée).

CONTENU : le présent règlement codifie le règlement (CEE) n° 1210/90 du Conseil relatif à la création de l'agence européenne pour l'environnement et du réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement.

Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés ; il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 10/06/2009.